

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance les Matelots Inc.	Numéro de permis 2020018	Date d'inspection Le 28 mai 2024	
Nom de l'établissement Les moussaillons		Numéro de téléphone (506) 446-3001	
Adresse 30A Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	28 mai 2024	28 mai 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Il y avait certaines éducatrices préscolaires qui n'ont pas obtenu les 10 heures de perfectionnement requises, comme l'exige le règlement 11.1(3) pour la désignation au cours de l'année de délivrance du permis 2023. Le service de garde est maintenant en conformité, car il s'agit d'une nouvelle année de délivrance de permis. Un rappel que toutes les éducatrices préscolaires admissibles sont tenues d'avoir un minimum de 10 heures de perfectionnement par année de permis. Pour Les Moussaillons, cela signifie que les éducatrices ont entre le 1er mars 2024 et le 28 février 2025 pour acquérir les 10 heures de perfectionnement.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	07 juin 2024	
Commentaires : Observé plusieurs dossiers d'éducatrices/éducateurs qui ne contenaient pas une déclaration indiquant qu'ils ont lu et compris les obligations que leur impose la Loi et le présent règlement. Veuillez svp m'envoyer la déclaration par courriel lorsqu'il est signé.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	07 juin 2024	
Commentaires : Observé un dossier d'éducateur qui ne comportait pas un certificat de premiers soins. Dès que vous avez la preuve de l'inscription, veuillez l'envoyer à moi (votre mentor en assurance de la qualité). D'ici là, un plan doit être mis en place afin que l'éducateur ne soit pas laissé seul avec les enfants pour des raisons de sécurité.			

Commentaires généraux

Dans toutes les salles de classe, les enfants ont été observés en train de participer à différentes activités pendant l'inspection de surveillance d'aujourd'hui. Par exemple, les enfants dans la salle 1141 jouaient à un jeu de lettres magnétiques et leur éducatrice leur parlait de l'importance de partager. Les enfants de la salle 1139 ont été observés en train de jouer à un jeu de chaises musicales, observer leur éducateur et éducatrice, expliquer aux enfants le concept du jeu, et aussi de les consoler et de les encourager. Des enfants de la salle 137 ont été observés en train de jouer librement dans la salle avec des voitures, dans le coin de la lecture, dans l'aire de jeux dramatique, l'éducatrice a été observée en train de jouer à un jeu de cartes avec un groupe d'enfants. La majorité des enfants de la salle 1131 étaient tous rassemblés autour du bac sensoriel où leur éducatrice leur expliquait les différents types d'insectes (jouets) qui se trouvaient dans le bac. Le bac sensoriel avait également des morceaux de branches en bois, des cercles en bois de différentes tailles, ainsi que de la verdure. Ceux qui n'étaient pas au bac sensoriel ont été observés en train de jouer à un jeu de match de mémoire, de jouer avec des blocs et de dessiner.

Pendant l'heure du dîner, tous les éducateurs ont été observés assis et parlant avec les enfants autour de la table. L'éducatrice de la salle 1141 a été observé en demandant aux enfants quels ingrédients ils pensaient pouvoir mettre dans une soupe aux légumes, il y avait pas mal de réponses intéressantes!

L'environnement intérieur de l'établissement offre une atmosphère très lumineuse et bienveillante pour que les enfants puissent grandir, apprendre et s'épanouir. Toutes les salles de classe ont une abondance de matériel d'apprentissage qui répond aux intérêts des enfants. L'environnement intérieur est également mis en place d'une manière qui favorise l'indépendance en ayant tout le matériel de jeu sur des étagères basses afin que les enfants puissent choisir ce qu'ils souhaitent jouer avec.

Il est recommandé que les bacs à jouets de la salle 1141 soient étiquetés de façon appropriée. Les étiquettes doivent comporter à la fois des mots et des images pour promouvoir les compétences en littératie.

L'établissement répond à l'exigence selon laquelle au moins 50 % des éducateurs doivent avoir leur certificat d'éducation de la petite enfance.

Toutes les éducatrices ont été en mesure de fournir le mentor en assurance de la qualité avec leurs planifications prévues au moment de l'inspection. Il est également affiché juste à l'extérieur de leurs salles de classe afin que les parents / tuteurs puissent également voir les activités d'apprentissage auxquelles leurs enfants participent.

Les salles de classe 135 et 133 ne sont actuellement pas utilisées. Mais elle peut être facilement mise en place si nécessaire.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 mai 2024

Date

original signé par
Marilyn Parent

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 mai 2024

Date